

Dispositif de Formation préparant au diplôme d'Etat d'Infirmier

Institut de formations paramédicales
Institut de formation en Soins Infirmiers

Année 2024 – 2025

Du lundi 5 février 2024 au 31 janvier 2025

Promotion 2024 – 2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
1 - Le statut de l'Institut	4
2 - Les missions	4
3 - L'organisation générale de l'IFPM	4
APPROCHE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION INFIRMIERE.....	7
1 - Processus d'apprentissage	7
2 - Les finalités de la formation avec les dix compétences infirmière	7
3 - Les modalités pédagogiques.....	8
4 - Présence en cours	9
5 - La Commission d'Attributions des Crédits	9
6 - Passage d'année	9
DISPOSITIF DE FORMATION	11
1 - Les thématiques de la formation infirmière.....	11
2 - Planification des trois années de formation :.....	13
3 - Stratégies pédagogiques communes à la formation infirmière.....	15
4 - Les moyens	16
DISPOSITIF DE FORMATION DE LA PROMOTION 2024-2026.....	17
Les finalités de la formation pendant les trois ans	17
Les objectifs des semestres 1 et 2	17
Calendrier	25
Les Unités d'enseignement semestres 1 et 2	26
Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 1 et 2	30
CONCLUSION	32

INTRODUCTION

Le dispositif de formation, est une déclinaison opérationnelle propre à chaque année de formation du projet pédagogique. Il guide l'action pédagogique et communique notre conception générale de la formation, nos attentes et nos exigences. Le dispositif de formation permet de mettre en lumière la manière dont l'équipe pédagogique met en œuvre le projet de formation, en tenant compte de la législation en vigueur.

Au cours de l'année 2023, l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'IFPM a rédigé le projet pédagogique, pour les années 2023 à 2027.

Le projet pédagogique, et les dispositifs de formation sont centrés sur l'apprenant, personne engagée dans un processus de réussite en formation mais également dans son futur exercice professionnel. La sécurité, la qualité des soins aux patients, et résidents sont les objectifs prioritaires pour tous. Former des nouveaux professionnels a amené l'équipe pédagogique à s'interroger sur le profil des nouveaux professionnels qui intègrent le marché de l'emploi et à adapter les stratégies pédagogiques pour répondre à la demande des employeurs.

Les formations proposées à l'IFPM ont comme objectif principal de professionnaliser le parcours des apprenants. Accompagnés et guidés par les équipes pédagogiques, techniques et administratives, les apprenants construisent progressivement les compétences nécessaires à l'exercice de leur futur métier. L'apprenant au cours de sa formation cheminera vers la professionnalisation en étant en capacité d'analyser les situations de soin, de prendre les décisions dans les limites de ses compétences et responsabilités tout en travaillant parfois seul mais le plus souvent en équipe pluri professionnelle.

Le projet pédagogique, et les dispositifs de formation s'inscrivent également dans les axes du projet d'établissement principalement du projet de soins et de la politique de soins du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS. Cette politique vise à offrir aux usagers des soins de qualité centrés sur les besoins spécifiques des consultants, des patients et des résidents avec leur environnement et une prise en charge complémentaire et coordonnée des spécificités. Elle repose sur :

1/ Une philosophie de soins basée sur des valeurs professionnelles :

- Le respect :
 - Des droits et devoirs des patients
 - Des droits et devoirs du personnel paramédical
- La tolérance
- Le professionnalisme et l'engagement institutionnel
- La rigueur
- Le développement des compétences afin de s'adapter aux évolutions
- L'interdisciplinarité
- Les pratiques de soins partagées
- La solidarité
- La volonté de décloisonner les filières
- L'équité
- La garantie de l'accessibilité aux soins pour tous

2/ Une conception des soins basée sur une éthique, une approche globale de l'homme et de la santé en relation avec son environnement social.

Pour les professionnels de l'IFPM le soin est une attention portée à une personne qui vit une situation singulière dans la perspective de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être, à sa santé selon Walter HESBEEN, le soin s'inscrit dans « un souci de l'humain pour l'humanité ».

La politique de soin s'appuie sur la compétence des professionnels. C'est un processus continu qui se base sur un engagement professionnel, qui demande un ensemble de connaissances générales, de savoir-faire opérationnels, et de comportements professionnels structurés, mobilisés et utilisables en fonction des activités à réaliser dans des situations de travail actuelles et futures. La compétence est inséparable de l'action et elle ne peut être réellement appréhendée qu'au travers de l'activité par laquelle elle s'exprime et dont elle permet la réalisation. La compétence est toujours sujette à apprentissage. Elle est évaluable, progressive à travers des degrés de maîtrise et reconnue soit par un diplôme ou un parcours de formation qualifiante soit par la validation des acquis de l'expérience.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1 - Le statut de l'Institut

L'Institut de Formations Paramédicales du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS est un institut public. Il bénéficie de l'expérience des professionnels de santé de multiples secteurs dans le sens des valeurs et des missions du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS.

2 - Les missions

L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMÉDICALES (IFPM) a pour **mission** de former des professionnels de santé capables de s'intégrer dans le système de santé :

- en réponse aux besoins et demandes de la population,
- en milieu hospitalier, extrahospitalier et en secteur libéral,
- en tenant compte de la politique nationale de santé et des politiques institutionnelles.

L'Institut garantit à l'étudiant l'acquisition de capacités qui s'inscrivent dans les compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Le projet de formation et son dispositif doivent permettre de répondre à cet objectif.

3 - L'organisation générale de l'IFPM

Le directeur des soins de l'institut assisté de trois cadres supérieurs de santé coordinateurs pédagogiques définit les grandes orientations pédagogiques, budgétaires et managériales et en assure la responsabilité. Il coordonne les huit formations diplômantes. Il anime, coordonne, fédère les équipes pédagogique, administrative et technique en les accompagnant de façon dynamique.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE, composée de professionnels de santé formateurs, est organisée en filière avec des référents de promotion et d'unités d'enseignement ou de modules.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE assure en coordination avec les autres membres de l'équipe (cadres formateurs, intervenants extérieurs et personnel de maintenance) en tenant compte du budget et du patrimoine de l'Institut, sa mission administrative, de gestion et participe à l'efficacité et au développement du projet de formation.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE assure en coordination avec les autres membres de l'équipe, la maintenance, l'hygiène des locaux et du matériel, pour une participation au projet de formation en tenant compte du budget et de l'état du patrimoine.

Dominique BARTHELEMY
Directrice des soins
Coordinatrice des instituts de formations paramédicales

Référents handicap
**Valérie BOUCHARÉB - Marie VALLET -
Stéphanie FERREIRA**

Coordinatrice Pédagogique
Cadre supérieur de santé
Murielle CANOPULO

Adjointe des cadres
Nadège BERNE

Coordinateur Pédagogique
Cadre supérieur de santé
Anthony RICHARD

Coordinatrice Pédagogique
Cadre supérieur de santé
Valérie BOUCHARÉB

Filière Psychomotricité
Directrice Pédagogique
Julie LOBBÉ

Activités
transversales

Filière Infirmière L1 septembre
Référent
Christopher JOUAN
Filière Infirmière L1 février
Référente
Cindy PINHEIRO
Filière Infirmière L2 septembre
Référente
Stéphanie FERREIRA
Filière Infirmière L2 février
Référente
Justine COURAULT
Filière Infirmière L3
Référente
Joséphine BULTEL
Filière Infirmière DGOS / PASS LASS
Référente
Nathalie MOULINS

Anne AUTHIER
Peggy BARNOUX
Aurore BEAUMONT
Céline CARRION
Sophie CLAVIERE
Florence DELPY-GOURON
Chrystal DURA
Maddy FOURMONT
Christine FRANCK
Mélinda GENTY
Pascaline GUERIN
Armelle HENRIOT
Véronique LE BRIGAND
Gaëlle LEFAUCHEUX
Cassandra LOUCHET
Pascaline MAITRE
Lucie MONTEL
Annelise NOEL
Clémence PIERRAT-COSSON
Agnès PHALIP
Marlène RAMIREZ
Nathalie RETHORE
Katia RICHARD
Valérie ROUSSEAU
Florence SARTIER
Edwige VERDU

**Secrétariat
pédagogique**

Brigitte BERROHO
Marine BOIRON
Chloé BUDEL
Alisson DA COSTA
Julie DESPIGNES
Mélodie DUVEY-PILATE
Léa GAUJARD
Linda GUICHENEY
Céline KALAWSKI
Manon TESSIER

Activités support

Accueil
Sara BOURKIA
**Comptabilité /
commandes**
Mélanie REGNIER-
LAURENT
Séverine WATTEZ
Wendy WAZEKWA-
TSHUNZA
Absentéisme
Sandrine DOGIMONT
Manon SIGAUD

Filière ARM
Référente

Audrey BOIS
BAUCHARD

Sophie NARCISSE
Thomas BLONDET

Filière IBODE
Référente

Cécile PHILIPPE

Marie-Claire DEHOUX

Filière Puériculteur
Référente

Marie-Christelle
CHARLES

Chloé CELLIER

**Formation continue /
PACTE AS**

Sylvana D'AVOUT
Solène GOUABAULT

**Filière Aide-soignant
2023**
Référente
Marie VALLET
Co-référent
Jordan COURRILLAUD-
RIMBAULT

**Référente Formation
en DISCONTINUE**
Mélissa PEYRONNY

Marina DENIEL
Manel EL BEKKAOUI
Claire LUCAS
Agathe PASDELOUP
Aurélien PILARD
Sandrine RIVENAIRE
Vanessa ROMANELLI
Anne-Sophie TZARICK
Stéphanie VIOT

**Filière auxiliaire de
puériculture**
Référente

Amélie COURATIN

Chloé CELLIER

**Référente Formation en
DISCONTINUE**
Mélissa PEYRONNY

Administratif
Stéphanie JEANNETON

Appareteur
Fernando MENDES

Formateurs
Véronique CHARBON
Tiphanie GRAJIN
Julie LOBBÉ
Sonia SANCHEZ

Filière Ambulancier
Référent

Didier BORNECH

Fabienne BONTE

Communication
Guillaume PEREIRA

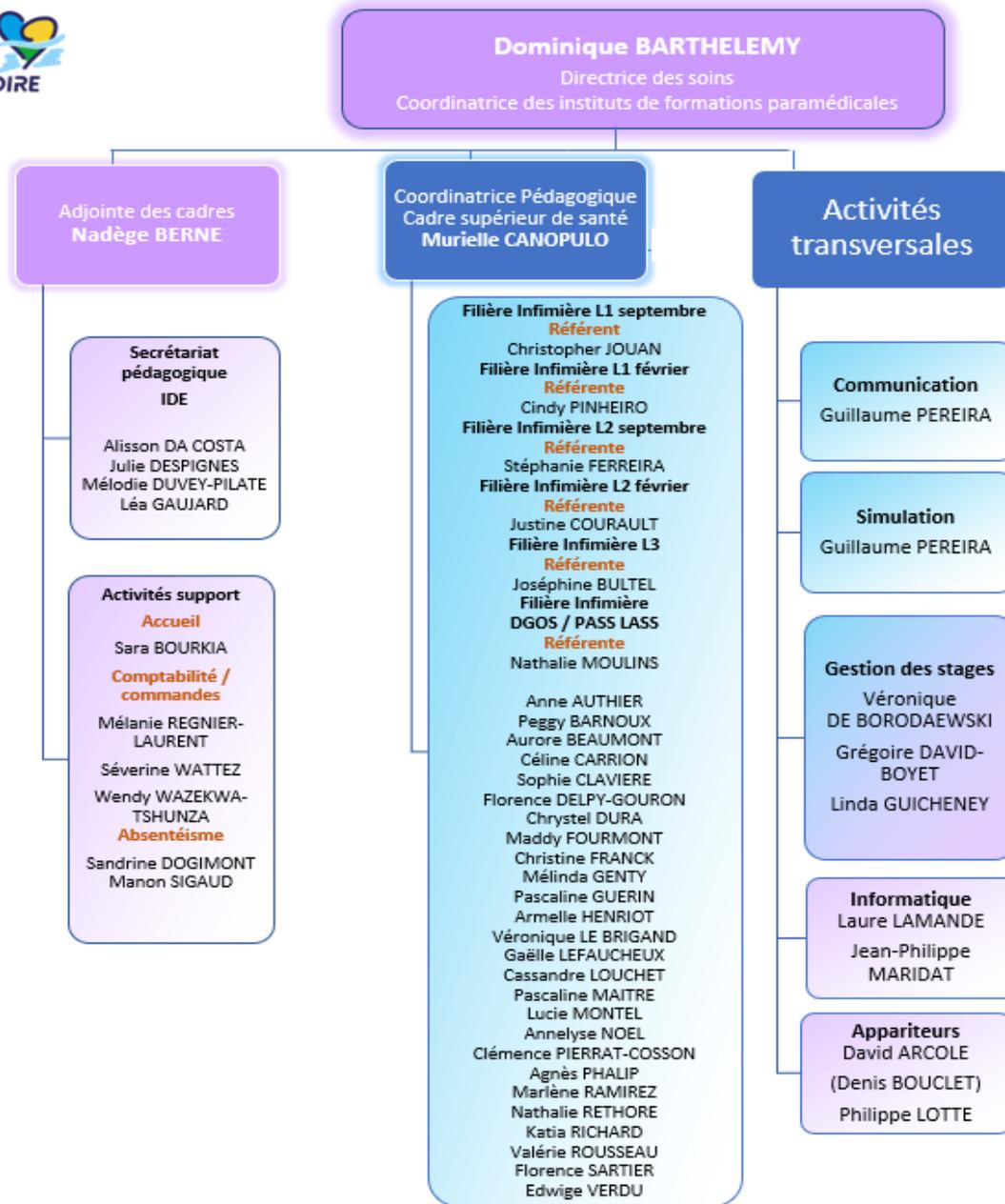
Simulation
Guillaume PEREIRA

Gestion des stages
Véronique
DE BORODAEWSKI
Grégoire DAVID-BOYET
Linda GUICHENEY

Informatique
Référente
Laure LAMANDÉ

Jean-Philippe MARIDAT

Appareteurs
David ARCOLE
(Denis BOUCLET)
Philippe LOTTE



APPROCHE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION INFIRMIERE

1 - Processus d'apprentissage

Le référentiel de formation, défini dans l'annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles. Les compétences infirmières s'acquièrent de façon progressive en lien avec les unités d'enseignement (UE) et la confrontation aux situations professionnelles en stage.

Pour accompagner la formation, l'équipe pédagogique s'appuie sur une trilogie :

Comprendre, agir, transférer

- **Comprendre** : l'étudiant acquiert les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la compréhension des situations,
- **Agir** : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- **Transférer** : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

2 - Les finalités de la formation avec les dix compétences infirmière

Durant ces trois années de formation, l'équipe pédagogique s'appuie sur le référentiel de formation.

Ce référentiel a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

Le métier d'infirmier se décline en 10 compétences, qui sont définies dans un référentiel de compétences (annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier) et qui sont à acquérir par les étudiants en 6 semestres de formation :

- **Compétence 1** : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.
- **Compétence 2** : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.
- **Compétence 3** : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
- **Compétence 4** : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.
- **Compétence 5** : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
- **Compétence 6** : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.
- **Compétence 7** : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.
- **Compétence 8** : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
- **Compétence 9** : Organiser et coordonner les interventions soignantes.

- **Compétence 10** : Informer, former des professionnels et des personnes en formation.

L'étudiant est amené à **devenir un praticien autonome, responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

3 - Les modalités pédagogiques

L'équipe pédagogique met en œuvre différentes stratégies pédagogiques pour permettre l'apprentissage par l'alternance.

Les différents cours se déclinent ainsi :

- **En cours magistraux (CM)**

Le contenu est plutôt « théorique » et s'effectue en grand groupe. Ils sont tous indispensables pour tendre vers la professionnalisation. Néanmoins certains seront à présence obligatoire et intitulés cours magistral obligatoire (**CMO**).

- **En travaux dirigés (TD)**

Ce sont des temps d'enseignement à présence obligatoire en groupe de 10 à 25 étudiants à l'Institut de Formations Paramédicales d'Orléans. L'objectif du travail dirigé est davantage orienté vers un approfondissement, un échange constructif, un partage d'expérience souvent basé sur des situations concrètes.

- **En travaux personnels guidés (TPG et TPG Obligatoires)**

Ce sont des temps de travail où les étudiants effectuent par eux-mêmes certaines recherches ou études (exposé écrit, projet...). Un temps d'accompagnement est systématiquement organisé avec les formateurs et ce afin de pouvoir mener individuellement ou en groupe le TPG. Certains temps de travail seront obligatoirement réalisés au sein de l'IFPM. Ils seront identifiés sur le planning **TPGO**.

- **En e-Learning**

Ce sont des temps de travail obligatoires inscrits sur le planning de semaine ou à planifier par l'étudiant lui-même sur son temps de travail personnel et réalisés au moyen d'un outil numérique.

- **En ateliers cliniques**

Ce sont des enseignements obligatoires réalisés en petits groupes. Ils permettent d'appréhender différentes connaissances théoriques, techniques et relationnelles par la mise en œuvre de soins en situations simulées pour faciliter la construction de compétences.

- **En simulation clinique**

Ce sont des temps de formation obligatoires réalisés à l'Institut de formation qui permettent aux étudiants de se confronter à des situations cliniques apprenantes et de travailler en lien avec les outils quotidiens de la pratique infirmière (transmissions...) grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Ces stratégies pédagogiques sont mises en œuvre par l'équipe de l'IFPM et par des intervenants extérieurs. Elles s'organisent par compétences au nombre de dix et se développent sous forme d'unités d'enseignement (UE).

- **En suivi pédagogique**

4 - Présence en cours

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire (confère règlement intérieur). Certains enseignements en cours magistraux peuvent l'être également, en fonction du projet pédagogique de l'institut. Les cours magistraux ne sont pas tous obligatoires, mais votre présence y est recommandée. Elle facilite l'acquisition des connaissances et des liens entre les divers apports, ceci pour pouvoir formaliser une prise en charge globale de la personne soignée. Votre présence permet de vous inscrire dans une démarche de réussite. L'écoute attentive d'un cours constitue la première étape de l'apprentissage.

L'étudiant inscrit en formation doit signifier sa présence grâce à l'apposition de sa signature à chaque début de temps de formation. Cet émargement se fera sur les documents institutionnels. Chaque étudiant engage sa responsabilité individuelle dans cet acte.

Chaque étudiant des promotions sera amené en cours d'année à participer à l'organisation de l'émargement en collaboration avec les formateurs référents de la promotion.

5 - La Commission d'Attributions des Crédits

Selon l'article 34 de *l'arrêté du 31 Juillet 2009 modifié*

Les crédits de formation sont attribués par une **Commission d'Attribution des Crédits (CAC)**. Elle est mise en place dans les instituts de formation en soins infirmiers, sous la responsabilité du directeur de l'institut, qui la préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants infirmiers, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Les dates de la CAC pour l'année 2024-2025

- **Pour le semestre 1 :**
 - CAC : le mercredi 10 juillet 2024 à 14h
 - Affichage CAC : le jeudi 11 juillet 2023 à 14h
- **Pour le semestre 2 :**
 - CAC le mardi 14 janvier 2025 à 9h
 - Affichage CAC le mercredi 15 janvier 2025 à 9 h
- **Pour les rattrapages des semestres 1 et 2 :**
 - CAC : le mercredi 29 janvier 2025 à 9h
 - Affichage CAC le jeudi 30 janvier 2025 à 9h

6 - Passage d'année

6.1 - Passage de première en deuxième année

Selon l'article 25 de *l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier*

Le passage de première en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2, ou par la validation de 48 crédits sur 60 répartis sur les deux semestres de formation.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères et qui ont obtenu **entre 30 et 47 crédits** au cours des semestres 1 et 2 sont **admis à redoubler**. Ils peuvent suivre quelques unités d'enseignement de l'année supérieure après avis de la **commission d'attribution des crédits** de formation définie à l'article 34.

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 avril 2007 susvisé, notamment les articles 38 et 39.

Les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondants aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique. La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en est informée.

Obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant :

Selon l'article 2 et l'annexe 2 de l'arrêté du 3 février 2022 relatif aux vacances des étudiants en santé pour la réalisation des activités d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ou des actes et activités d'infirmier, et à l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant et du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture par certains étudiants ou anciens étudiants en santé :

« I. - Le diplôme d'Etat d'aide-soignant est délivré, par le préfet de la région dans laquelle la formation a été accomplie, à leur demande, aux personnes qui n'ont pas validé leur diplôme d'Etat et ne sont plus inscrits en formation ou qui ont interrompu leur formation en soins infirmiers, de masseur-kinésithérapeute, d'ergothérapeute, de pédicure podologue, de psychomotricien, de manipulateur en électroradiologie médicale ou de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique, dans les conditions définies par l'annexe 2 du présent arrêté.

II. - Par dérogation au I, ne peuvent bénéficier de ces dispositions :

1° Les étudiants ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire d'exclusion de la formation, prononcée par la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires ou le conseil de discipline ;

2° Sauf avis contraire de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants ou du conseil technique, les étudiants ayant fait l'objet d'une exclusion définitive de l'institut pour acte incompatible avec la sécurité des personnes prises en charge après décision de cette même section ou du conseil pédagogique ou technique. »

Annexe II

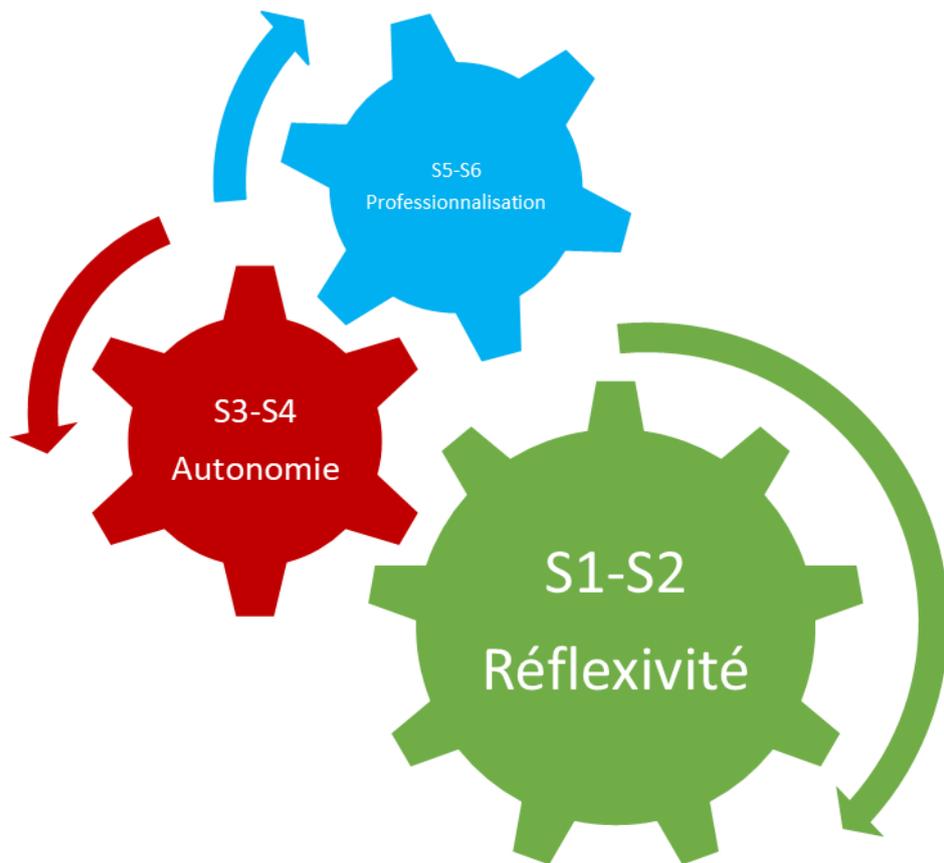
Formation (s) concernée (s)	Catégorie de personnes mentionnées à l'article 2	Conditions minimales de formation requises pour l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant au titre de l'article 2
Infirmier	Personne non diplômée ayant suivi une formation en soins infirmiers dans un institut de formation	<p>Être titulaire de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité</p> <p>Avoir été admis en deuxième année de formation en ayant obtenu 48 crédits européens dont les 15 crédits liés aux stages ainsi que les crédits liés aux unités d'enseignement suivantes :</p> <p>-UE 2.10 S1 "Infectiologie hygiène" ;</p> <p>-UE 4.1 S1 "Soins de confort et de bien-être" ;</p> <p>-UE 4.3 S2 "Soins d'urgence" (Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2) ;</p> <p>-UE 5.1 S1 "Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens".</p>

DISPOSITIF DE FORMATION

1 - Les thématiques de la formation infirmière

Durant les trois années de formation l'équipe s'inscrit dans une continuité pédagogique pour favoriser la construction identitaire et le développement de compétences chez l'étudiant en soins infirmiers.

Pour atteindre ces objectifs trois thématiques vont se combiner au cours des trois années de formation représentées par la modélisation ci-dessous.



La première année de formation s'appuie sur la thématique de :

La réflexivité

La posture réflexive permet aux étudiants en soins infirmiers de comprendre le lien entre les connaissances et les actions mises en œuvre pour construire les éléments de compétences.

La deuxième année de formation s'appuie sur la thématique de :

L'autonomie

Afin que l'étudiant développe des capacités d'adaptation dans des situations professionnelles complexes en mobilisant les différents savoirs.

Enfin **la troisième année** de formation s'appuie sur la thématique de :

La professionnalisation

Afin que l'étudiant devienne un professionnel infirmier compétent réflexif autonome et responsable.

2 - Planification des trois années de formation :

PLANIFICATION ALTERNANCE COURS ET STAGES FILIERE IDE																						
ESI 1 septembre 2023 - juillet 2026 : 175																						
2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2024	2024	2024	2024	2024	
S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5
28/8	4/9	11/9	18/9	25/9	2/10	9/10	16/10	23/10	30/10	6/11	13/11	20/11	27/11	4/12	11/12	18/12	25/12	1/1	8/1	15/1	22/1	29/1
SEMESTRE 1																						
	C1	C2	C3	C4	C5	C6	S1	C7	C8	C9	C10	C11	S2	S3	S4	S5	V	V	C12	C13	C14	C15
2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024
S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	
5/2	12/2	19/2	26/2	4/3	11/3	18/3	25/3	1/4	8/4	15/4	22/4	29/4	6/5	13/5	20/5	27/5	3/6	10/6	17/6	24/6	1/7	
SEMESTRE 2																						
C1	S1	S2	S3	S4	S5	C2	C3	C4	C5	V	V	S1	S2	S3	S4	S5	C6	C7	C8	C9	C10	V
ESI 2 septembre 2022 - juillet 2025 : 150																						
2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2024	2024	2024	2024	2024
S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5
28/8	4/9	11/9	18/9	25/9	2/10	9/10	16/10	23/10	30/10	6/11	13/11	20/11	27/11	4/12	11/12	18/12	25/12	1/1	8/1	15/1	22/1	29/1
SEMESTRE 3																						
V	C1	C2	C3	C4	C5	S1	S2	S3	S4	C6	S5	S6	C7	C8	C9	C10	V	V	S7	S8	S9	S10
											SeSa											
2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024
S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	
5/2	12/2	19/2	26/2	4/3	11/3	18/3	25/3	1/4	8/4	15/4	22/4	29/4	6/5	13/5	20/5	27/5	3/6	10/6	17/6	24/6	1/7	
SEMESTRE 4																						
C1	C2	C3	C4	C5	C6	S1	S2	S3	S4	S5	V	V	C7	C8	C9	C10	S6	S7	S8	S9	S10	V
ESI 3 septembre 2021 - juillet 2024 : 175																						
2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2024	2024	2024	2024	2024
S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5
28/8	4/9	11/9	18/9	25/9	2/10	9/10	16/10	23/10	30/10	6/11	13/11	20/11	27/11	4/12	11/12	18/12	25/12	1/1	8/1	15/1	22/1	29/1
SEMESTRE 5																						
V	C1	S1	S2	S3	S4	S5	C2	C3	C4	C5	C6	S6	S7	S8	S9	S10	V	V	C7	C8	C9	C10
2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024
S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	
5/2	12/2	19/2	26/2	4/3	11/3	18/3	25/3	1/4	8/4	15/4	22/4	29/4	6/5	13/5	20/5	27/5	3/6	10/6	17/6	24/6	1/7	
SEMESTRE 6																						
S1	S2	S3	S4	S5	C1	C2	C3	C4	C5	V	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	V	

3 - Stratégies pédagogiques communes à la formation infirmière

▪ **L'Analyse de Pratique Professionnelle (APP)**

Elle est définie par Patrick ROBO, formateur consultant en analyse de pratiques professionnelles, en accompagnement professionnel et en pédagogies nouvelles, auteur de « Savoir analyser sa pratique professionnelle, juin 2006 », comme « un outil de travail qui permet « d'analyser » (à présent) pour comprendre (du passé) afin de discerner pour décider, puis agir (dans l'avenir) » et, qui vise la professionnalisation par la construction des compétences. La personne qui décrit la situation est en jeu dans la situation vécue (acteur).

▪ **Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situation Educative (GEASE)**

Marguerite ALTET, Professeure de Sciences de l'Education à l'université de Nantes, auteur d'ouvrage sur la professionnalisation par la démarche réflexive dit que « l'analyse de pratique est une démarche groupale : analyse par un stagiaire de son propre vécu singulier, effectivement mis en œuvre devant et avec un groupe de pairs, ou parfois en relation duelle avec un formateur.

▪ **Le Suivi Pédagogique**

C'est un processus **d'accompagnement obligatoire** individuel ou collectif, mené par un cadre de santé formateur désigné pour les trois années de formation. Cet accompagnement permet à l'étudiant :

- d'exprimer son vécu lors de situations d'apprentissage en milieu professionnel et/ou à l'Institut de formations paramédicales,
- de prendre du recul, de la distance. Ce temps constitue une opportunité pour apprendre à réfléchir sur les pratiques professionnelles mises en œuvre en situation réelle de travail,
- de mettre en lien la théorie avec les expériences professionnelles,
- de susciter la réflexion,
- de décontextualiser la situation et de la recontextualiser,
- de faire le bilan sur le niveau d'acquisition et les difficultés rencontrées afin de mettre en place des stratégies qui permettront de les surmonter.

Ces temps d'échanges, entre l'étudiant, ses pairs et le cadre de santé formateur, favorisent la construction par l'étudiant de son projet professionnel

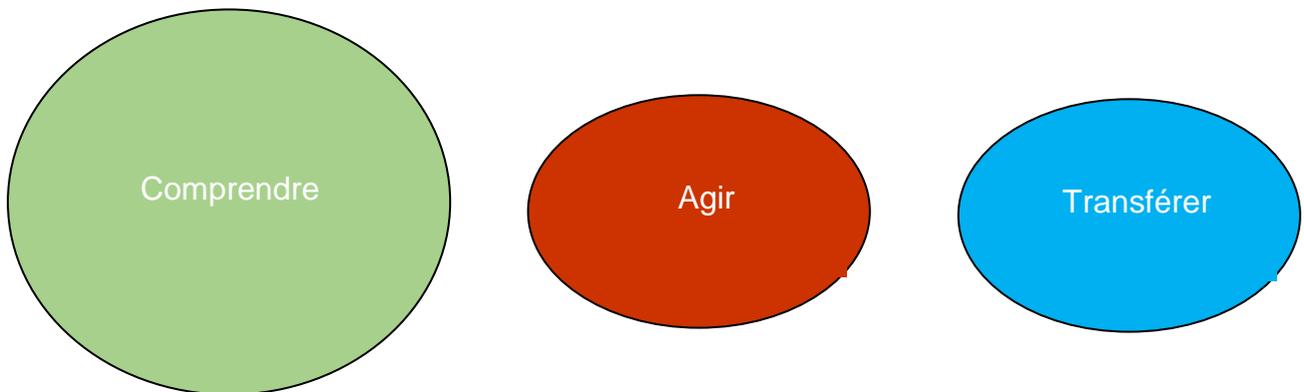
▪ **La préparation et l'exploitation de stage**

Le stage fait l'objet d'une préparation et d'une exploitation. Ces deux activités seront menées par des formateurs et des tuteurs pour ce qui concerne les préparations, et par les formateurs en groupe de suivi pédagogique pour ce qui concerne les exploitations. Ces temps individuels et collectifs permettent d'aider l'étudiant à formaliser son parcours d'apprentissage.

4 - Les moyens

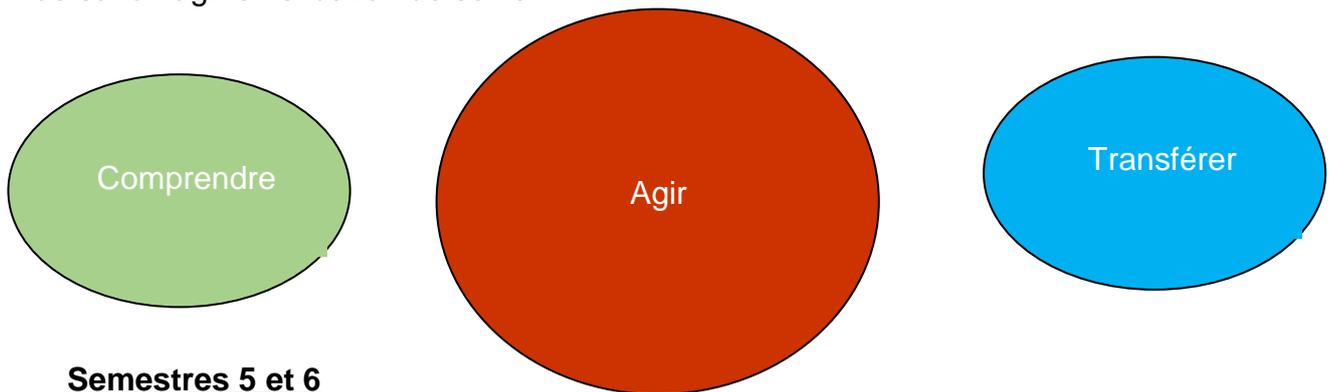
Semestres 1 et 2

La part du processus comprendre est plus importante au décours des semestres 1 et 2.



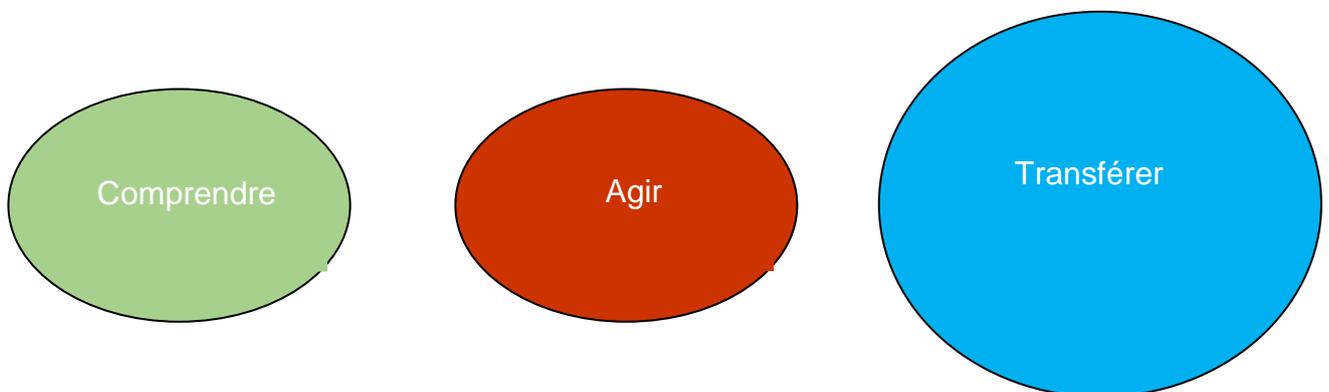
Semestres 3 et 4

Au cours des semestres 3 et 4, l'étudiant mobilise les savoirs, savoir-faire, savoir-être, afin de savoir agir en situation de soins.



Semestres 5 et 6

Aux semestres 5 et 6, l'étudiant utilise l'ensemble de ses connaissances (théoriques, gestuelles, comportementales.) pour agir dans des situations nouvelles. La part de la transférabilité est plus importante en troisième année. Cette capacité à transférer démontre la compétence et signe la capacité à être autonome.



DISPOSITIF DE FORMATION DE LA PROMOTION 2024-2026

Les finalités de la formation pendant les trois ans

- Amener l'étudiant à devenir un professionnel autonome, responsable et réflexif.
- Permettre à l'étudiant :
 - d'analyser toute situation de santé
 - de prendre des décisions dans les limites de son rôle
 - de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle, pour répondre aux besoins de santé des personnes.
- Favoriser la construction de ses compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements, en s'appuyant sur des stages, sur des unités d'intégration (analyse de situations professionnelles) et des différents savoirs.
- Développer chez l'apprenant des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles.
- Construire des compétences infirmières et préparer son projet professionnel.

Les objectifs des semestres 1 et 2

Le projet pédagogique de la première année de formation en soins infirmiers s'appuie sur la thématique « **Développer une posture réflexive** ».

La pratique réflexive consiste à apprendre à partir des expériences vécues. Michel RAMOS (2004.), professeur et formateur à l'INSPE et à l'Université de Montpellier (34), définit la réflexivité comme la « *capacité à analyser ses propres pratiques professionnelles afin de les transformer* » Celle-ci est indispensable à l'apprenant afin d'acquérir de nouvelles connaissances qui lui permettront de développer son autonomie professionnelle, une composante essentielle de la compétence professionnelle.

La posture réflexive permet aux Etudiants en Soins Infirmiers (ESI) de comprendre le lien entre les connaissances (savoirs théoriques) et les actions (savoir pratiques) mises en œuvre pour construire les éléments de compétences.

L'exercice de la profession d'infirmier comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leurs évaluations. Pour que l'étudiant soit capable d'analyser les situations de santé, de prendre des décisions et de mettre en place des actions de soins, une alternance entre connaissances théoriques (unités d'enseignement) , savoir-faire (ateliers cliniques) et en stages est mise en place dès les premières semaines de formation.

En semestres 1 et 2, les étudiants en soins infirmiers développent une posture réflexive au travers de quatre objectifs pédagogiques :

- 1. Acquérir des méthodes de travail individuelles et collectives pour construire un socle de connaissances,**

2. **Acquérir des méthodes d'analyse,**
3. **Développer l'auto évaluation et la capacité à proposer des réajustements,**
4. **S'inscrire dans un processus de professionnalisation et élaborer son projet professionnel.**

Ces objectifs se déclinent dans les dispositifs d'apprentissage des semestres 1 et 2 pendant :

- **Les unités d'enseignement à partir :**
 - des cours magistraux,
 - des travaux dirigés,
 - des travaux personnels qui aident à apprendre les savoirs nécessaires à la construction, par l'étudiant, de ses compétences.
 - des méthodes de travail proposées aux étudiants (UE 6.1) qui contribuent à fixer les savoirs dans les unités d'enseignement afin de les mobiliser en situation lors des ateliers cliniques et auprès des personnes soignées.

Les Unités d'Enseignement permettent à l'ESI de construire un socle de connaissances indispensables au métier d'infirmier. Les formateurs donnent du sens à ces enseignements en les mettant en lien avec l'exercice professionnel.

Un dispositif d'accompagnement de l'étudiant à la méthodologie du raisonnement clinique infirmier (UE 3.1) est mis en place avant le départ en stage. L'ESI travaille des situations cliniques qui lui permettent de mobiliser les savoirs théoriques (UE 2.1, UE 2.2, UE 2.4 sur les processus...) et de repérer les différentes dimensions du soin : éducationnelle, curative, préventive, palliative et relationnelle.

L'ESI est également accompagné dans la construction de compétences éthiques, de respect des valeurs personnelles (UE 1.1 et UE 1.3) et d'identification des valeurs professionnelles (UE 4.1, UE 3.1) pour partager une culture soignante. L'ESI fait vivre les valeurs soignantes en ateliers cliniques et en stage. Il identifie les valeurs qui guident ses actes.

- **Les ateliers cliniques (lors des UE et en stage)**
 - Les étudiants pratiquent l'hygiène des mains, l'observation clinique, la réalisation de la toilette au lit, la mesure des paramètres vitaux, les injections sous cutanées. Les étudiants sont initiés à l'ergonomie.
 - Des stratégies pédagogiques communes inter-promotion sont proposées aux ESI pour concrétiser notamment le concept de « travail en équipe ». La mise en œuvre est questionnée.
- **Les temps de suivis pédagogiques**
 - Les formateurs de suivi pédagogique accompagnent les apprentissages des étudiants par la pratique réflexive. Le formateur favorise l'interrogation des situations. Ainsi, l'étudiant adapte ses réponses à l'exigence des situations de soins, en prenant en compte les besoins de la personne. Il mobilise ses savoirs. L'ESI auto évalue l'acquisition de ses compétences professionnelles pour construire ou réajuster ses objectifs de stage.
- **Les stages**
 - L'étudiant utilise les connaissances et les concepts dans l'action (UE 3.2 S2) afin de mettre en œuvre des soins adaptés au patient.
 - L'étudiant transfère le savoir-faire pratiqué en ateliers cliniques dans le cadre professionnel. Il construit des compétences relationnelles comme savoir se comporter dans une situation donnée, ils repèrent ses émotions

(UE 1.1 S1). Dans l'ensemble de ses activités en stage, l'étudiant mobilise dans l'action le respect des règles professionnelles et notamment le secret professionnel (UE 1.3 S1). Il adopte une posture d'étudiant en soins infirmiers.

Au retour de stage

- Un temps de mise à distance du vécu de stage est proposé aux étudiants (lors d'un suivi pédagogique). L'exploitation de stage sollicite les retours d'expérience. L'auto analyse des situations vécues permet à l'ESI de sortir de ses représentations pour confirmer son projet professionnel de devenir infirmier(e).

Le dispositif mis en place par l'équipe pédagogique permettra à l'étudiant de développer sa posture réflexive, d'apprendre de ses expériences par la distanciation critique de sa pratique et de sa façon de collaborer en équipe.

Développer une posture réflexive



Les conditions pédagogiques pour atteindre les 4 objectifs de l'année

Acquérir des méthodes de travail personnelles individuelles et collectives pour construire un socle de connaissances.

Compétence transversale

Pour atteindre cet objectif, l'étudiant en soins infirmiers

- **Rédige**, pour le premier suivi pédagogique, un état de lieux des méthodes d'apprentissages utilisées jusqu'à l'entrée en formation professionnelle. Il s'agit de faire repérer aux ESI leurs propres stratégies d'apprentissage et de les leur faire expliciter. Le cadre formateur pédagogique peut réajuster si besoin
- **Évalue**, lors des bilans individuels et collectifs, les méthodes d'apprentissage qu'il a mises en place et leur efficacité. L'ESI parvient à mobiliser les savoirs en situation. Il est en capacité de décoder les situations dans les dimensions humaines, éthiques, législatives, sociologiques, psychologiques... au regard des concepts acquis ou à repérer,
- **Réalise**, avant chaque intervention pédagogique (CM, TD), un travail individuel et/ou collectif de préparation initié par les formateurs sous forme de TP, ou/et par l'ESI pour :
 - comprendre l'intérêt de l'intervention dans le cadre de l'exercice professionnel,
 - s'initier au sujet,
 - se familiariser au vocabulaire professionnel,
 - identifier les sources documentaires reconnues et fiables par la profession : Légifrance, HAS, ANESM, ANSM, OMÉDIT...
- **Participe activement**, pendant les interventions pédagogiques et pendant les stages, l'ESI prend des notes, pose des questions aux intervenants..., afin de s'approprier les connaissances abordées,
- **Mobilise par l'action les connaissances acquises**, après chaque intervention pédagogique,
 - en individuel par l'élaboration de fiches synthèses (par exemple, dans les UE 2.1 Biologie fondamentale, UE 2.2 Cycles de la vie et grandes fonctions, UE 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques...),
 - en collectif en s'interrogeant mutuellement, et en identifiant les personnes ressources du groupe d'étudiants sur le sujet concerné (mise en place du tutorat)
- **Ces temps permettent aux étudiants en soins infirmiers de :**
 - Développer leur autonomie dans l'acquisition des apprentissages nécessaires à l'exercice du métier d'infirmier.
 - Prendre conscience de leur manière d'agir, de réagir et d'apprendre. Ce retour réflexif a pour finalité de réinvestir dans la pratique à venir les enseignements tirés des expériences.

**Acquérir des méthodes d'analyse : Analyse de Pratique Professionnelle, analyse de situation clinique, analyse de situation de travail.
Compétence 1, compétence 7.**

- **Pour atteindre cet objectif, l'étudiant en soins infirmiers :**
 - **Réalise** un travail individuel et collectif sur le raisonnement clinique et le projet de soins à partir de situations construites par l'équipe pédagogique et rapportées de stage par l'étudiant (UE 3.1 Raisonnement et démarche clinique infirmière, UE 3.2 Projet de soins infirmiers, UE 5.1 accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens et UE 5.2 évaluation d'une situation clinique),
 - **Analyse** en groupe de suivi pédagogique, une situation professionnelle vécue par l'étudiant selon la méthode GEASE, (UE 5.1 et UE 5.2) pour sortir de ses représentations et apprendre de cette expérience,
 - **Analyse** à l'écrit de façon individuelle sa pratique professionnelle. L'Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) est un outil qui permet d'analyser une situation vécue en stage par l'ESI selon une méthodologie définie (UE 2.10 infectiologie et hygiène, UE 4.2 Soins relationnels, UE 5.8 stage professionnel),
 - **Utilise** l'observation clinique et fait du lien avec les connaissances pour comprendre les situations cliniques observées (UE 5.1, UE 5.2, UE 5.8 stage professionnel),
- **Ces temps permettent à l'étudiant en soins infirmiers de :**
 - Prendre conscience de sa pratique singulière, d'en comprendre les effets et de construire des savoirs transférables de manière concrète, dans d'autres situations,
 - Devenir un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de ses compétences et d'agir seul et en équipe pluri professionnelle,
 - Prendre conscience de sa manière d'agir, de réagir et d'apprendre. Ce retour réflexif a pour finalité de réinvestir dans la pratique à venir les enseignements tirés de ses expériences.

**Développer l'auto évaluation et être en capacité de proposer des réajustements.
Compétence 7.**

- **Pour atteindre cet objectif, l'étudiant en soins infirmiers sera amené en TD et en suivi pédagogique à :**
 - **Se préparer avant le stage** à l'activité clinique en élaborant des objectifs de stage individuels. Ce travail se fera par groupe et par

typologie de stage avec l'accompagnement d'un cadre formateur et tuteurs de stage,

- **Analyser au retour du stage** l'activité clinique réalisée, lors des temps d'exploitation de stage, au cours d'échanges avec les formateurs de votre suivi pédagogique
- **L'étudiant en soins infirmiers sera amené avant, pendant et après le stage à :**
 - **Utiliser** le port folio, outil d'auto-évaluation des compétences de l'étudiant, lors des temps de suivi pédagogique collectifs et individuels,
 - **Analyser** les compétences développées en faisant le lien entre la formation à l'IFPM et le stage, lors des bilans de semestre.

S'inscrire dans un processus de professionnalisation et élaborer son projet professionnel de devenir infirmier (e).

- **Pour atteindre cet objectif, l'étudiant en soins infirmiers sera en capacité à l'Institut et en stage de :**
 - **Construire et adopter** une posture d'étudiant en soins infirmiers
 - **Acquérir** les connaissances nécessaires à l'exercice du métier afin de les mobiliser dans l'action soignante : biologie, réglementation professionnelle, concepts en soins infirmiers...
 - **S'approprier** un langage professionnel commun qui témoigne d'une construction identitaire,
 - **Identifier** les valeurs du métier soignant et les mettre en œuvre concrètement dans ses actions,
 - **Développer des capacités d'observation** clinique afin d'établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers,
 - **Développer des capacités relationnelles** pour établir une communication professionnelle adaptée aux usagers.
- **Acquérir des éléments des compétences suivantes :**
 - Compétence 1 « évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers »,
 - Compétence 2 « concevoir et conduire un projet de soins infirmiers »,
 - Compétence 3 « accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens »,

- Compétence 7 « analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle ».

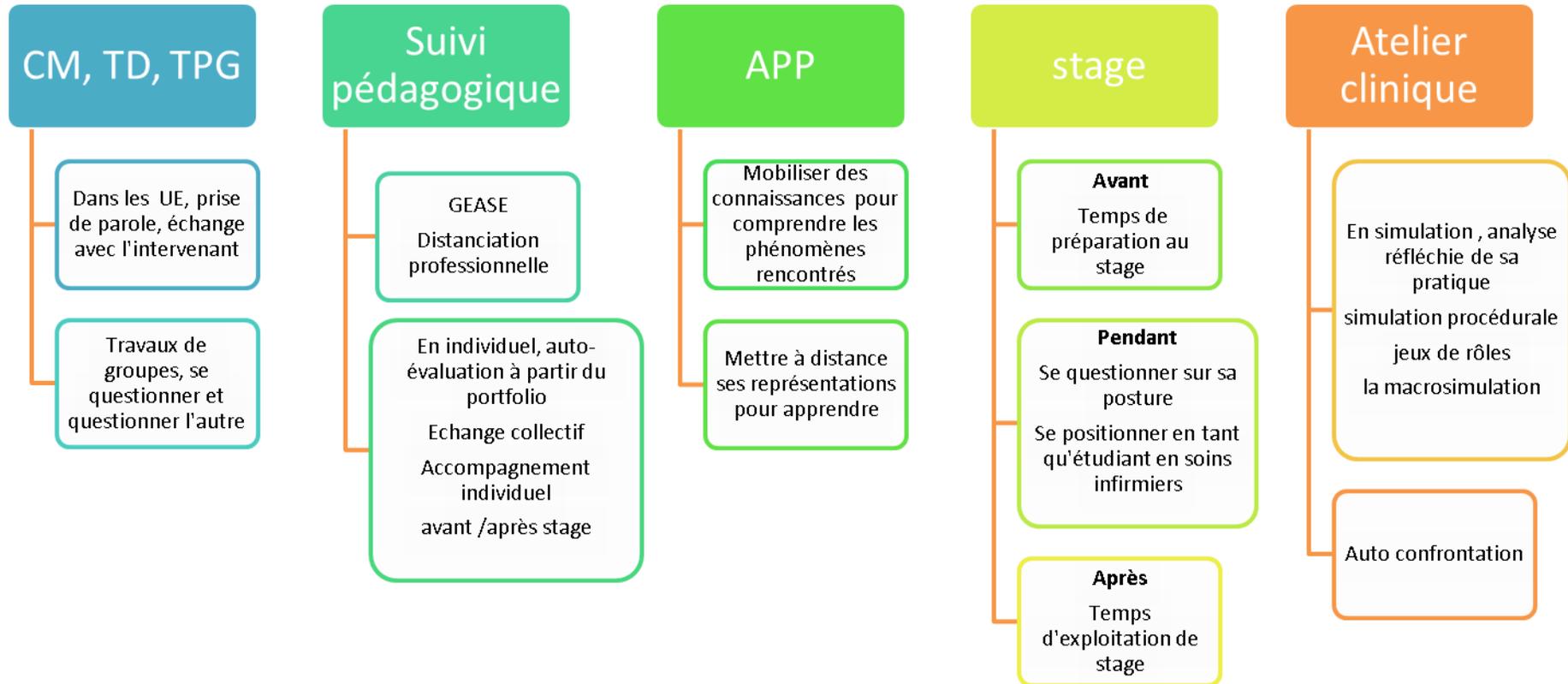
Selon Richard Wittorski dans « L'autoformation au travail » Editions nouvelles, 2000, « La compétence s'acquiert également et surtout par l'intermédiaire d'une action doublée d'une réflexion sur celle-ci ».

L'équipe pédagogique a conçu des stratégies d'apprentissages qui permettent de susciter un questionnement professionnel chez l'étudiant en soins infirmiers.

L'étudiant est inscrit dans une posture réflexive mettant en œuvre au quotidien la démarche d'analyse de pratique.

Le dispositif mis en place par l'équipe pédagogique permettra à l'étudiant de développer sa posture réflexive, d'apprendre de ses expériences par la distanciation critique de sa pratique, ses représentations ainsi que sa façon de collaborer en équipe.

CE QUI PERMET LA POSTURE REFLEXIVE



CM = Cours Magistraux, TD = Travaux Dirigés, TPG = Travaux Personnels Guidés
GEASE= Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Educatives
APP=analyse de la pratique professionnelle

Calendrier

La première année de formation se déroule du lundi 5 février 2024 au 31 janvier 2025.

La session 2 des unités d'enseignement du semestre 2 (session de rattrapage) sera organisée après la CAC du 14 janvier 2025 à 9h, durant la semaine du 16 janvier 2025 au 23 janvier 2025

- **Semestre 1** :

Il se déroule sur 20 semaines : du 5 février 2024 au 10 juillet 2024 :

- 15 semaines de cours
- 5 semaines de stages dont une semaine « d'alternative au stage » (semaine du 11 mars 2024 au 15 mars 2024)
- 2 semaines de vacances du vendredi 3 mai 2024 après les cours au 19 mai 2024. Il n'y aura pas de cours le lundi de Pentecôte (soit le 20 mai)
- 8 semaines de vacances sur la période estivale (du vendredi 5 juillet 2024 après les cours au 1^{er} septembre 2024)

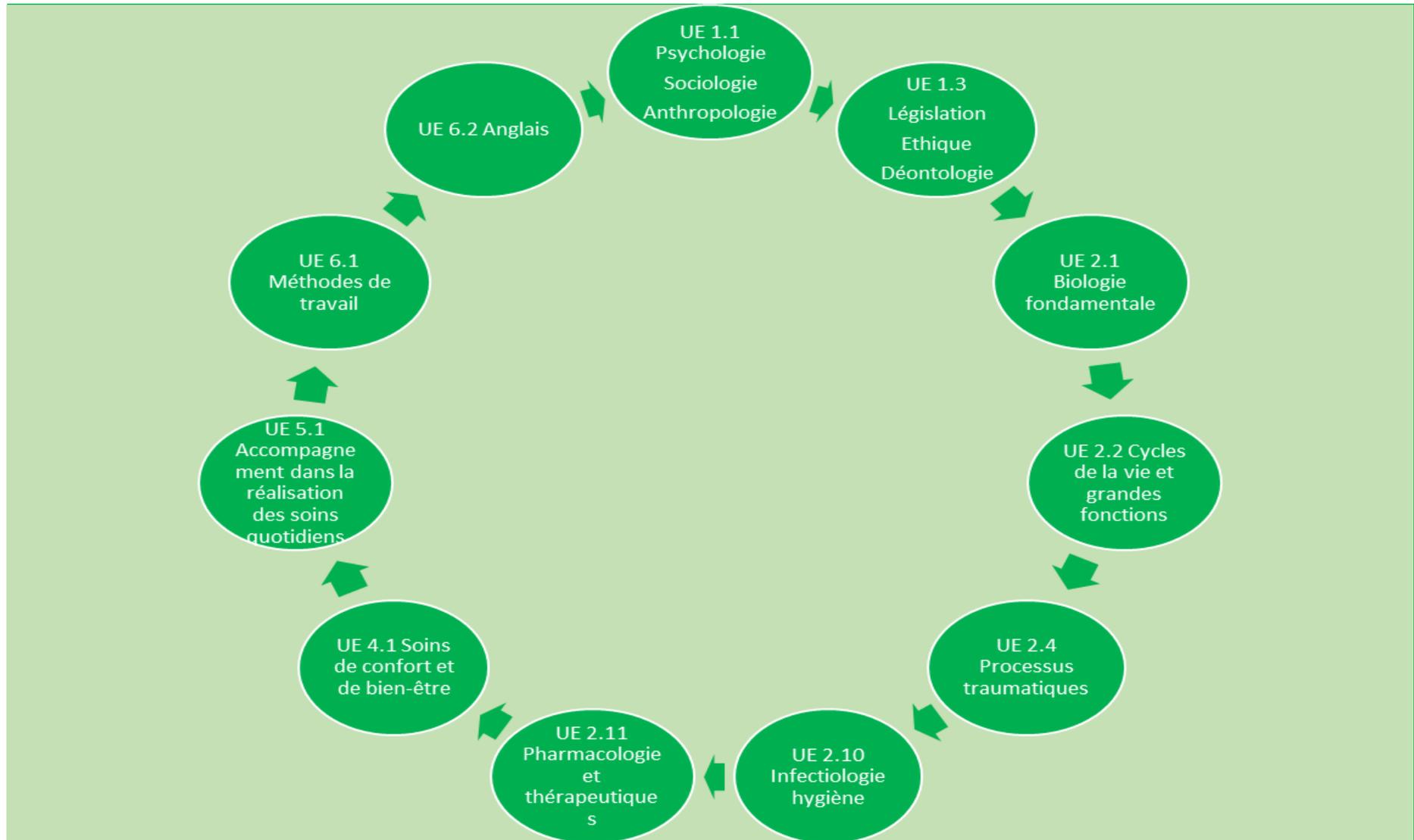
- **Semestre 2** :

Il se déroule sur 20 semaines : du 2 septembre 2024 au 31 janvier 2025

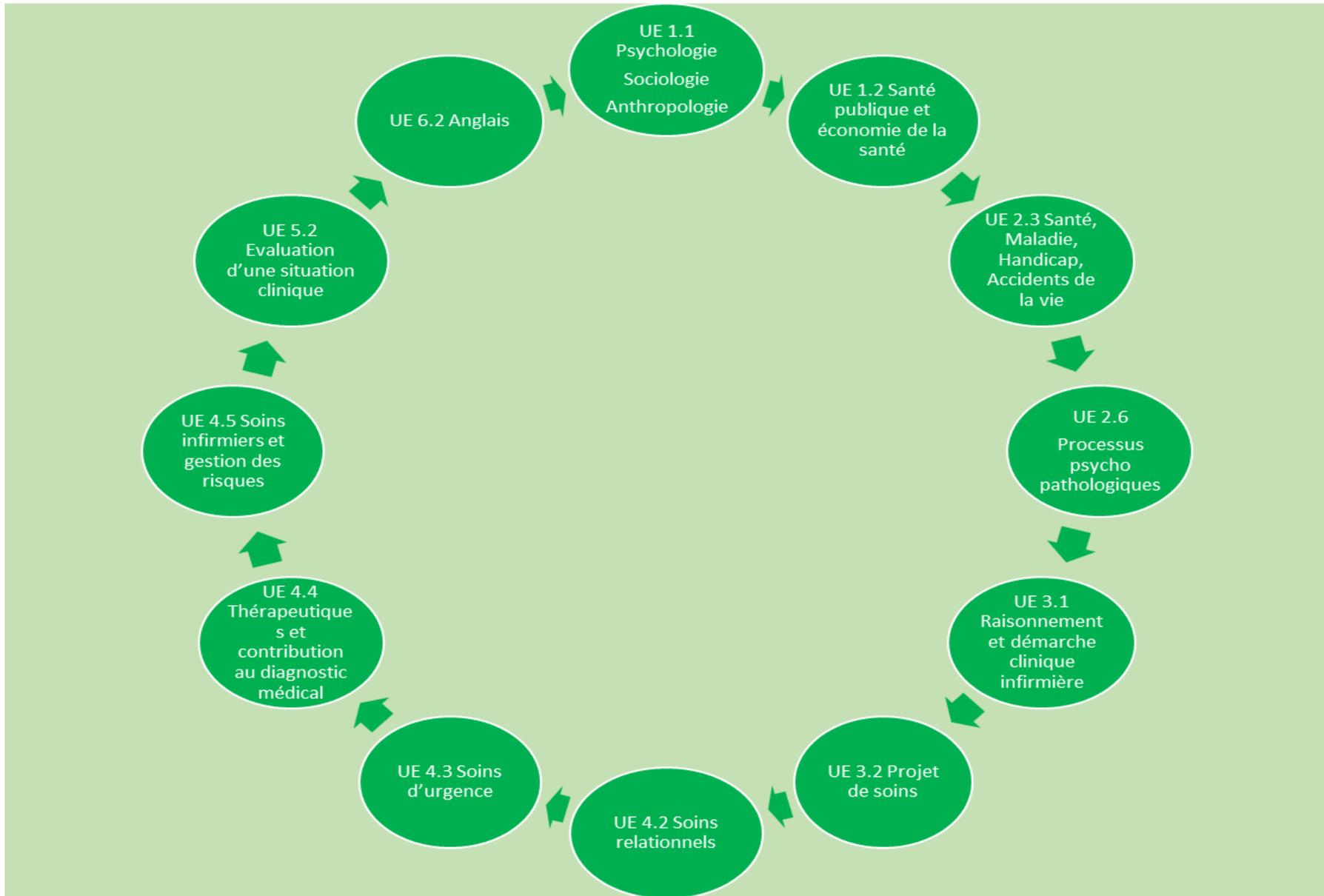
- 10 semaines de cours
- 10 semaines de stages (dont 2X 5 semaines)
- 2 semaines de vacances à Noël (du vendredi 20 décembre 2024 après les cours au 5 janvier 2025)

Les Unités d'enseignement semestres 1 et 2

Semestre 1



Semestre 2



Les formateurs intervenants lors du semestre 1 :

Compétences	Unités d'Enseignement	Formateurs responsables
Compétence 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière	Peggy BARNOUX Aurore BEAUMONT Cindy PINHEIRO
Compétence 3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	UE 2.10 : Infectiologie hygiène	Marlène RAMIREZ Peggy BARNOUX
	UE 4.1 : Soins de confort et de bien être	Aurore BEAUMONT Annelyse NOEL
	UE 5.1 : Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens	Peggy BARNOUX Aurore BEAUMONT Cindy PINHEIRO
Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	UE 2.1 : Biologie fondamentale	Cassandra LOUCHET
	UE 2.2 : Cycles de la vie et grandes fonctions	Cassandra LOUCHET Marlène RAMIREZ Peggy BARNOUX
	UE 2.4 : Processus traumatiques	Peggy BARNOUX Cassandra LOUCHET
	UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutique	Cassandra LOUCHET Marlène RAMIREZ
Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	UE 1.1 : Psychologie, sociologie anthropologie	Aurore BEAUMONT Annelyse NOEL
Compétence 7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle	UE 1.3 : Législation éthique déontologie	Aurore BEAUMONT Annelyse NOEL
Compétences transversales	UE 6.1 : Méthodes de travail	Cindy PINHEIRO Annelyse NOEL
	UE 6.2 : Anglais	Cindy PINHEIRO

Les formateurs intervenants lors du semestre 2 :

Compétences	Unités d'Enseignement	Formateurs responsables
Compétence 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière	Peggy BARNOUX Aurore BEAUMONT Annelise NOEL + Cindy PINHEIRO
	UE 5.2 : Evaluation d'une situation clinique	Aurore BEAUMONT Cindy PINHEIRO
	UE 2.3 : Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	Cassandre LOUCHET Annelise NOEL
Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers	UE 3.2 : Projet de soins infirmiers	Aurore BEAUMONT Peggy BARNOUX
Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	UE 2.6 : Processus psychopathologiques	Annelise NOEL Marlène RAMIREZ
	UE 4.3 : Soins d'urgence	Cindy PINHEIRO
	UE 4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Peggy BARNOUX Marlène RAMIREZ Cassandre LOUCHET
Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	UE 1.2 : Santé publique et économie de la santé	Marlène RAMIREZ Cassandre LOUCHET
Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	UE 1.1 : Psychologie, sociologie, anthropologie	Annelise NOEL
	UE 4.2 : Soins relationnels	Aurore BEAUMONT Annelise NOEL + Marlène RAMIREZ
Compétence 7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle	UE 4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques	Peggy BARNOUX Cassandre LOUCHET
Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	UE 6.2 : Anglais	Cindy PINHEIRO

Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 1 et 2

EVALUATION DU SEMESTRE 1 (2024-2026)				
UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	MODALITES DE L'EVALUATION	DATES : SESSION 1	DATES : SESSION 2
UE 1.1 : Psychologie, sociologie, anthropologie	3	Travail écrit individuel sur table à partir d'un texte avec repérage des concepts utilisés par l'auteur	Le 07 juin 2024 Appel à 8h Durée 2h	Le 16 juillet 2024 Appel à 8h Durée 2h
UE 1.3 : Législation, éthique, déontologie	2	Evaluation écrite individuelle sur table portant sur l'exactitude des connaissances et la justesse dans l'utilisation des notions	Le 07 juin 2024 Appel à 11h15 Durée 1h	Le 16 juillet 2024 Appel à 11h15 Durée 1h
UE 2.1 : Biologie fondamentale	1	Evaluation écrite individuelle sur table portant sur l'exactitude des connaissances	Le 03 juin 2024 Appel à 14h Durée 1h	Le 15 juillet 2024 Appel à 13h30 Durée 1h
UE 2.2 : Cycles de la vie et grandes fonctions	3	Evaluation écrite individuelle sur table portant sur l'exactitude des connaissances	Le 29 mai 2024 à Appel à 14h Durée 1h30	Le 15 juillet 2024 Appel à 15h45 Durée 1h30
UE 2.4 : Processus traumatiques	2	Evaluation écrite individuelle sur table portant sur l'exactitude des connaissances et la justesse dans la compréhension des mécanismes physiopathologiques	Le 3 juin 2024 Appel à 10h45 Durée 1h	Le 15 juillet 2024 Appel à 10h45 Durée 1h
UE 2.10 : Infectiologie, hygiène	2	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation rencontrée en stage	Rendu du document d'évaluation Le 22 avril 2024 De 10h45 à 11h45	Rendu du document d'évaluation Le 8 octobre 2024 à 8h30
UE 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques	2	Evaluation écrite individuelle sur table portant sur l'exactitude des connaissances	Le 03 juin 2024 à Appel à 8h30 Durée 1h	Le 15 juillet 2024 Appel à 8h30 Durée 1h
UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière	2	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint	Le 28 mai 2024 Appel à 8h30 Durée 2h	Le 17 juillet 2024 Appel à 8h30 En groupe restreint Durée 2h
UE 4.1 : Soins de confort et de bien être	2	Travail écrit individuel sur table de réflexion à partir d'un témoignage autour des notions de dépendance, intimité, pudeur, etc.	Le 31 mai 2024 Appel à 14h Durée 2h	Le 16 juillet 2024 Appel 14h30 Durée 2h
UE 5.1 : Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens	2	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint	Le 28 mai 2024 Appel 8h30 Durée 2h	Le 17 juillet 2024 Appel à 8h30 Durée 2h
UE 6.1 : Méthodes de travail	2	Réalisation d'une fiche de lecture en traitement de texte	Distribution du sujet le 21 mai 2024 à 14h Retour document Le 28 mai 2024 De 14h à 15h en groupe	Distribution du sujet le 12 juillet 2023 à 9h Retour document Le 18 juillet de 9h à 10h en groupe
UE 6.2 : Anglais	2	Participation active en e Learning	Arrêt des compteurs Le 10 juin 2024 à 23h59	Arrêt des compteurs Le 1 ^{er} août 2024 à 23h59

EVALUATION DU SEMESTRE 2 (2024-2026)

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	MODALITES DE L'EVALUATION	DATES : SESSION 1	DATES : SESSION 2
UE 1.1 : Psychologie, sociologie, anthropologie	2	Travail écrit individuel sur table d'analyse de situation avec mobilisation des concepts.	Le 07 novembre 2024 Appel à 14h30 Durée 2h En distanciel sur la plateforme Célène	Le 17 janvier 2025 Appel à 14h30 Durée 2h En distanciel sur la plateforme Célène
UE 1.2 : Santé publique et économie de la santé	2	Evaluation écrite individuelle sur table portant sur l'exactitude des connaissances	Le 07 novembre 2024 Appel à 8h30 Durée 1h	Le 21 janvier 2025 Appel à 8h30 Durée 1h
UE 2.3 : Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	2	Evaluation écrite individuelle sur table portant sur l'exactitude des connaissances	Le 16 décembre 2024 Appel à 8h30 Durée 1h	Le 20 janvier 2025 Appel à 13h30 Durée 1h
UE 2.6 : Processus psychopathologiques	2	Evaluation écrite individuelle sur table QROC Mini-situations portant sur l'exactitude des connaissances	Le 16 décembre 2024 Appel à 11h Durée 1h	Le 20 janvier 2025 Appel à 15h45 Durée 1h
UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière	2	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation clinique	Retour du document Le 19 décembre 2024 à 9h	Retour du document Le 20 janvier 2025 à 9h
UE 3.2 : Projet de soins infirmiers	1	A partir de l'analyse d'une situation clinique, élaboration d'hypothèses argumentées de projet de soins.	Retour du document Le 19 décembre 2024 à 9h	Retour du document Le 20 janvier 2025 à 9h
UE 5.2 : Evaluation d'une situation clinique	2	Présentation orale de l'analyse d'une situation clinique en lien avec l'UE 3.2	Retour du document Le 19 décembre 2024 à 9 h Evaluation orale Les 6 et 7 janvier 2025 (voir affichage)	Retour du document Le 20 janvier 2025 à 9h Evaluation orale Le 23 janvier 2025 (voir affichage)
UE 4.2 : Soins relationnels	1	Travail écrit individuel avec argumentation orale de la réflexion avec utilisation des concepts.	Retour du document écrit Le 6 décembre 2024 à 14h, Retour sur la validation du thème Le 26 novembre 2024. Argumentation orale Les 11 et 12 décembre 2024 (en visio, voir ordre de passage)	Evaluation orale Le 22 janvier 2025 (en visio voir ordre de passage)
UE 4.3 : Soins d'urgence	1	AFGSU délivrée en fin de formation	Septembre et octobre 2024 (voir affichage)	
UE 4.4. : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	2	Calculs de doses appliqués en situation simulée	Les 17 et 18 décembre 2024 (voir affichage)	Le 16 janvier 2025 (voir affichage)
UE 4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques	1	Evaluation écrite individuelle sur table QCM QROC	Le 07 novembre 2024 Appel à 11h Durée 1h	Le 21 janvier 2025 Appel à 11h Durée 1h
UE 6.2 : Anglais	2	Présence et participation active	Arrêt des compteurs Le 17 décembre à 23h59	Arrêt des compteurs Le 22 janvier 2025 à 23h59

Ⓜ L'ensemble des dates des évaluations des différents semestres peut être modifié en fonction de l'activité pédagogique et institutionnelle

CONCLUSION

Ce document a pour objectif de présenter l'institut de formation paramédical, l'organisation de la formation infirmière.

Ce dispositif de formation fait référence à la législation, au règlement intérieur, et aux projets et orientations pédagogiques de l'IFPM. Il sera une référence tout au long de la formation.

- Ce projet permettra :
 - de construire et développer les compétences à travers l'acquisition de savoirs, et savoir-faire, attitudes et comportements professionnels,
 - de mettre en œuvre des soins de qualité et répondre aux besoins de santé de la population.

L'équipe pédagogique accompagnera l'étudiant dans la compréhension et l'appropriation de ce dispositif. Ce dernier aura à se positionner comme acteur responsable, autonome, impliqué dans la formation.